



**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 39**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA CAVEM DEVENUE  
ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
9 décembre 2021		33	29	32

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Étaient présents** : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

**Absent** : Mme METIVIER.

**Mme Stéphanie METIVIER a quitté momentanément la séance.**

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*\*

Monsieur GNERUCCI soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (E.C.A.A.) a adressé le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés aux 5 communes membres.

Ce rapport précise les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets et à la prévention des déchets ménagers et assimilés.

**AR Prefecture**

083-218301075-20211216-DEL1612202139-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~La compétence traitement de déchets~~ est déléguée par la CAVEM au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var – SMIDDEV, dont le rapport annuel 2020 est intégré dans le rapport d'activité annuel de la CAVEM (devenue E.C.A.A.), et communiqué aux 5 communes membres.

Ces rapports annuels 2020 font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE :**

- de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée devenue (E.C.A.A.).
- de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de d'élimination des déchets ménagers pour le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var – SMIDDEV.

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 16 décembre 2021**



Le Maire,  
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*